

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Roussillon Conflent et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement, du nombre de personne y séjournant et de nuitée (*délibération du 20/06/2022*).

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the « Communauté de Communes Roussillon Conflent » and the « Conseil Départemental of Pyrénées Orientales ». This tax is based on the type of accommodation, the number of persons and night of your stay (voted on 20/06/2022).

EXONERATIONS LEGALES (sur justificatifs)

- ✚ Les personnes de moins de 18 ans.
- ✚ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des 16 communes membres de Roussillon Conflent
- ✚ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- ✚ Les personnes occupant des locaux au loyer inférieur à 1€/nuit

LEGAL EXEMPTIONS (with supporting documents)

- ✚ People under 18
- ✚ Seasonal contractors employed on the Territory.
- ✚ People benefiting from emergency accommodation or temporary rehousing.
- ✚ Persons occupying accommodation rented at less than 1€/night

CATEGORIES D'HEBERGEMENT CATEGORIES OF ACCOMMODATION	CLASSEMENT TOURISTIQUE TOURIST RANKING	TARIF DE TAXE DE SEJOUR A COLLECTER PAR PERSONNE ET PAR NUIT INCLUANT LA TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE DE 10% TOURIST TAX TO BE COLLECTED PER PERSON AND PER NIGHT INCLUDED DEPARTEMENT TOURIST TAX OF 10%
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, et meublés de tourisme Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism	Palaces	2,00 €
	5*	1,50 €
	4*	0,90 €
	3*	0,80 €
	2*	0,70 €
	1*	0,60 €
Villages de vacances Vacation Villages	4* et 5*	0,70
	1*, 2*, 3*	0,60
Chambres d'hôtes, Auberges collectives Bed and Breakfast	-	0,60
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques Camper van's areas and tourist carparks	Par tranche de 24H For a duration of 24H	0,50
Terrains de camping et terrains de caravanage, et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent Campsites	3*, 4* et 5*	0,50
	1* et 2*	0,22
	Non classés ou en attente Unclassified or awaiting classification	0,22
Ports de plaisance Yacht Harbour	-	0,22
Hébergements non classés ou en attente de classement (hors hébergement de plein air) All unclassified accommodation or accommodation awaiting classification (except for campsites)	-	Taux de 2,5% du coût de la nuitée par personne (plafonné à 1,82€), par personne et par nuit + 10% de taxe additionnelle départementale